

Proposition présentée par le député:

M. John Dupraz

Date de dépôt: 25 octobre 2002

Messagerie

Proposition de motion

demandant l'étude de la création d'une direction des affaires fédérales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'importance des décisions fédérales pour les cantons et en particulier pour Genève ;
- la prépondérance des décisions fédérales sur les décisions cantonales ;
- la nécessité d'une excellente présentation et argumentation concernant les dossiers genevois auprès du Conseil fédéral et de son administration ;
- la nécessité d'un suivi permanent des dossiers adressés à Berne en vue d'une décision ;

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'opportunité de créer une direction des affaires fédérales afin d'obtenir les décisions souhaitées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La globalisation ne touche pas seulement l'économie mais également la politique. Ainsi, de plus en plus, les cantons sont soumis à des décisions fédérales influençant directement la marche des affaires dans les différentes régions du pays. Le poids des décisions fédérales est souvent prépondérant par rapport au pouvoir décisionnaire des cantons. Il est donc indispensable d'assurer un bon relais entre les autorités cantonales et celles de la Confédération.

Genève ne saurait échapper à ce précepte. Il est donc indispensable que le Conseil d'Etat se dote de moyens adéquats pour exceller dans la présentation des dossiers à Berne tant auprès du Conseil fédéral que de son administration afin d'obtenir les bonnes décisions pour Genève. Il ne suffit donc pas d'écrire et d'envoyer les dossiers mais encore faut-il les suivre à la trace et pratiquer un travail intense de lobbying pour sensibiliser les autorités fédérales aux problèmes genevois et les inciter à prendre les décisions que nous souhaitons. C'est donc un travail de professionnel, de personnes qui doivent connaître aussi bien Genève que la Berne fédérale pour réaliser les objectifs visés dans la présente motion.

Du reste, en ce qui concerne la région, l'Europe et la collaboration intercantonale, le Conseil d'Etat a créé il y a quelques années une direction des Affaires extérieures. A l'exemple de ce service, la motion propose au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'une création d'un service similaire, une direction des Affaires fédérales, qui serait à disposition de tous les départements pour mieux défendre les intérêts de Genève à Berne.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir réserver un accueil favorable à cette motion, et de la renvoyer au Conseil d'Etat.